Ségolène Royal veut accélérer le développement de la climatisation sans HFC

Ségolène Royal, la ministre en charge de l'Energie, vient d'exprimer le souhait d'une accélération de la diminution des HFC, en appelant de ses vœux un traitement futur de ceux-ci par le Protocole de Montréal. La France est favorable à un amendement de ce Protocole pour encadrer la production et l'utilisation des HFC, a-t-elle dit. Les entreprises ont besoin d'un signal clair que leur donnerait avec force l'inclusion des HFC dans le champ du Protocole et la fixation concertée par toutes les parties prenantes d'objectifs de limitation des HFC, a-t-elle expliqué. Elle s'est réjouie de l'expérimentation ou de la mise en œuvre de « réponses opérationnelles » au défi des HFC, en citant ce qu'elle a appelé des « filières d'avenir » telles que la climatisation solaire, le froid magnétique, les réseaux de froid urbain et les systèmes de rafraîchissement par pompage d'eau de mer en grande profondeur. La croissance des besoins mondiaux de réfrigération et de climatisation ne condamne pas à utiliser toujours plus de HFC dès lors que des technologies novatrices permettent de protéger en même temps la couche d'ozone et le climat, a-t-elle souligné.

Qualit'EnR va lancer une qualification pour le chauffe-eau thermodynamique

Plus spécialement à l'intention des plombiers et des électriciens, l'association Qualit'EnR lancera au premier trimestre 2015 une formation de deux jours en vue de l'obtention d'une nouvelle qualification d'installation, dédiée aux chauffe-eau thermodynamiques, aussi bien en monobloc qu'en bibloc. Son nom: QualiCET. Lors d'une conférence de presse la semaine dernière, l'association a estimé entre 4 000 et 5 000 le nombre d'entreprises qui, à terme, pourraient être titulaires de cette qualification. Par ailleurs, un module de formation sur le chauffe-eau thermodynamique sera ajouté au référentiel de la qualification QualiPAC.

En ce qui concerne la future qualification du solaire thermique collectif, une formation sera lancée d'ici à la fin 2014, et les premières qualifications devraient être attribuées dès le premier trimestre 2015. Concernant la qualification Qualiforage, lancée dernièrement, on nous a indiqué que quatre premières entreprises venaient d'être qualifiées et que « plusieurs dizaines » d'autres étaient en cours de qualification, le potentiel maximum se situant aux alentours de 200 entreprises en France. Depuis le début de l'année, Qualit'EnR enregistre une progression de 15% du nombre de stagiaires dans ses diverses formations qualifiantes. 6% des stagiaires viennent pour Qualisol, 35% pour QualiPAC et 52% pour Qualibois. Fin septembre 2014, le nombre de stagiaires QualiPAC était de 2 514, en progression de 90% sur un an, a indiqué Jean Pradère, administrateur de l'AFPAC, lors d'une conférence de presse de l'AFPAC la semaine dernière. M. Pradère prévoit un total 2014 d'environ 3 000 stagiaires QualiPAC. A l'AFPAC, on n'envisage pas de dédoubler QualiPAC pour créer une qualification spécifique pour les PAC aérothermiques et une autre pour les PAC géothermiques. Le cap des 10 000 professionnels formés annuellement dans le cadre de Qualit'EnR pourrait être atteint cette année (ils étaient 8 800 l'an passé). C'est QualiPAC et Qualibois qui tirent actuellement la croissance des qualifications Qualit'EnR, avec respectivement +50% et +42%, alors que le solaire (Qualisol et QualiPV) est en recul de 17%. Thierry Autric, délégué général de Qualit'EnR, a estimé qu'il faudrait un millier d'entreprises QualiPAC de plus pour bien couvrir le marché français et que, pour ce qui concerne le nombre de qualifications Qualibois, il y avait encore « une marge de progression ». Sur les 12 000 qualifications Qualit'EnR (soit plus de 95% des qualifications RGE en EnR, selon Qualit'EnR), plus de 2 000 sont Qualisol et plus de 5 000 Qualibois. Pour QualiPAC, on dénombrait précisément 2 173 entreprises qualifiées au 30 Septembre dernier, soit une croissance de 20% sur un an, précise M. Pradère.

Concernant la polémique entre Qualit'EnR et le Syndicat des EnR au sujet du pourcentage maximum de sous-traitance autorisé pour l'obtention de Qualibois (30%), M. Autric a souligné que le problème se posait pour moins de 1% des demandes de qualification et qu'il s'agissait surtout de GSB vendant des poêles livrés posés. Ces GSB voudraient bien s'afficher Qualibois, a observé pour sa part André Joffre, président de Qualit'EnR. Par ailleurs, on prévoit à Qualit'EnR que, dans le courant du premier semestre 2015, pourrait être mis en place un dispositif permettant aux installateurs de ne plus avoir à remplir qu'un seul dossier pour l'obtention de qualifications RGE délivrées par plusieurs organismes. Signalons enfin que Qualit'EnR va prochainement permettre aux installateurs de faire en ligne, par Internet, leurs demandes de qualification.

Regain de vitalité pour le marché français de la PAC

En PAC, le marché européen est sur une bonne dynamique, tandis que le marché français retrouve de la vitalité, s'est réjoui Thierry Nille, président de l'AFPAC, l'association française des PAC, lors d'une conférence de presse de cette association organisée la semaine dernière pour la présentation d'un ouvrage élaboré par sa commission Tertiaire, que pilote Serge Bresin. Intitulé « Réalisations exemplaires des PAC dans le tertiaire », cet ouvrage traite des bureaux, des établissements de santé, des CHR, des ERP et des commerces, en neuf ou en rénovation. En version papier, il sera tiré à 5 000 exemplaires. Il pourra aussi être téléchargé en version électronique. M. Bresin pense que, dans les années qui viennent, c'est le segment des bureaux qui, dans le tertiaire, devrait enregistrer la plus forte progression.

Lors de la conférence de presse, Jean Pradère, administrateur de l'AFPAC, a estimé que, en 2014, le marché français de la PAC pourrait totaliser quelque 4 000 PAC géothermiques (contre 4 924 en 2013) et 68 000 PAC air/eau (contre 53 899), dont 60 000 bibloc (contre 46 085) et 8 000 monobloc, ainsi que 70 000 chauffe-eau thermodynamiques (contre 45 950) et entre 2 500 et 3 000 PAC hybrides, dont 1 500 à 2 000 air/eau. M. Nille prévoit un marché français de 20 000 PAC hybrides en 2020. Par ailleurs, il a dit croire en un redémarrage du marché français des PAC géothermiques, avec une amélioration dès 2015. En géothermie, on mise surtout, à l'AFPAC, sur un développement des applications en collectif/tertiaire. En particulier en habitat collectif, il y a un fort potentiel, ajoute-t-on. Par ailleurs, M. Nille espère voir naître en 2015 une certification européenne des PAC, en préparation depuis un an. A l'heure actuelle, a-t-il souligné, il n'existe qu'une seule certification en Europe : NF PAC, avec précisément 1 934 modèles de PAC certifiés. Il a qualifié de « très très light » le label de qualité des PAC de l'EHPA, l'association européenne de la PAC : Ce n'est pas ce que nous voulons, a-t-il dit.